



# La Croix Rouge Française épinglée par l'Inspection du Travail.

L'ensemble des Organisations Syndicales, apporte leur soutien aux 480 salariés-es du siège, ainsi qu'à l'ensemble des 18 000 salariés-es. Les Organisations Syndicales estiment avoir un devoir de protection envers eux, les risques psycho-sociaux étant importants en lien avec le courrier de l'Inspection du Travail.

Elles sont interpellées par les propos et écrits diffusés par l'employeur qui a fait le choix d'interpeler le public.

Avant toute chose, nous souhaitons apporter, une attention particulière aux résidents/patients/étudiants accueillis dans les établissements auxquels les salariés-es dispensent des soins ou des enseignements de qualité.

Les salariés-es de la Croix Rouge Française ne sont pas exceptions, ils ont droit, comme partout en France, à l'application du code du travail.

Dans son communiqué de presse, la Croix-Rouge française laisse entendre que sa mission spécifique ne pourrait s'inscrire dans le droit du travail, et pour cela elle indique qu'elle a « pris rendez-vous avec le Ministère du Travail pour apporter des réponses efficaces et durables à cette question liée à la spécificité de nos missions ».

Les Organisations Syndicales s'étonnent de la démarche effectuée par la Croix-Rouge française, de demander au Ministère du Travail une dérogation à l'application du droit du Travail !

Les Organisations Syndicales affirment que ce ne sont pas les salariés-es qui coûtent cher à la Croix Rouge française, c'est bel et bien la désorganisation du travail, les choix coûteux effectués, le manque de continuité car à chaque nouvelle équipe, nouveau changement, nouveau projet.

Le projet dit « Optimisation de l'organisation » est incompréhensible, ne met pas en lumière les économies ciblées, et prépare une « usine à gaz » comportant des risques majeurs envers les salariés-es.

Ce n'est pas le hasard si les instances représentatives viennent de voter au Comité Central d'Entreprise un droit d'alerte nationale et une expertise, elle aussi, de portée nationale à l'instance de Coordination des CHSCT sur le sujet des conditions de travail et des risques psycho-sociaux dans le cadre du projet présenté par la Direction.

Pour le coup, ce projet réunit l'ensemble des salariés-es : collaborateurs et cadres.

## DE CE PROJET, NOUS N'EN VOULONS PAS EN L'ETAT !!

En conclusion, nous nous accordons à dire que certes la Croix-Rouge française « Sauve des Vies », qu'elle est toujours présente lors de catastrophes, mais une chose est certaine, cela ne l'autorise pas à déroger au droit du travail.

Les Organisations Syndicales, les représentants du Comité Central d'Entreprise tiendront une conférence de presse le mercredi 3 juin 2015 à 9 heures, devant le siège de la Croix-Rouge française, pour répondre aux interrogations.

### Contact :

CFDT : **Baptista CLAUDINO** 06 05 06 90 35,  
CFE/CGC : **Éric LAURENT** 06 87 28 39 50,  
CFTC : **Philippe PERRUCHON** 06 61 73 57 87,  
CGT : **Anne TAQUET** 06 70 76 92 19 - **Carine SEDENIO** 06 62 89 67 77,  
FO : **Bénédicte HERBRETEAU** 06 02 35 25 39,  
SUD : **Pascal MAILLAUT** 01 40 33 85 00